



Autorisation de sortie de territoire

Par **Loja**, le **17/06/2008** à **17:42**

Bonjour,
Mon ex-mari souhaite emmener nos enfants en Espagne pour les vacances. Doit-il me demander l'autorisation (nous sommes en garde alternée) et dans ce cas doit-il me faire signer un papier mentionnant mon accord ?
Merci de votre réponse.
Cordialement

Par **domi**, le **17/06/2008** à **18:06**

Dans le cadre de l'exercice de l'autorité parentale conjointe, l'un ou l'autre parent peut autoriser son enfant mineur à se rendre à l'étranger, ce droit n'est donc pas réservé uniquement au parent qui a le droit de garde (loi n° 87-570 du 22 juillet 1987).